Recommandations et consignes de la cellule d'accueil du diocèse de Lyon à l'adresse des paroisses et communautés qui souhaitent participer à l'accueil des réfugiés en écho à l'appel du pape François

1. **Afin de répondre à l'appel du pape François pour un accueil, au sein de chaque paroisse, d'une famille de réfugiés, le diocèse de Lyon s'est doté d'une cellule d'accueil et de soutien** en vue d'aider les personnes, paroisses et communautés qui souhaitent participer à cet accueil de migrants (« demandeurs d'asile ») ou de réfugiés (ayant le statut de « réfugiés » au regard du droit). Cette cellule recueille les demandes et les propositions d'aide.

2. **Les membres de la cellule diocésaine pour l'accueil des migrants ou réfugiés adresse les recommandations suivantes :**
Le principe central de l'accueil est le suivant : une famille accueillie, une équipe de proximité, un lieu pour accueillir (avec l'équipement premier : sécurité, assurance, sanitaires, lieu pour dormir et coin cuisine).

a. Il est essentiel de **constituer une petite équipe de proximité** composée de membres d'une paroisse, autour de son curé, de membres de mouvements ou d'associations présentes localement et en lien avec la mairie si possible. Cette équipe de proximité portera le souci de la famille accueillie et désignera un référent qui sera en lien avec la cellule diocésaine. La coopération paroisse – municipalité – associations rendra possible un appui mutuel dans la démarche d'accueil.

b. **Pour l'équipe de proximité, la première question c'est le logement des familles à accueillir.**
- Partout où c'est possible, bien étudier la question avec les mairies, elles ont peut-être des possibilités.
- Les paroisses peuvent avoir des locaux : avant toute décision, concertation préalable du diocèse.
- Des particuliers ou des communautés peuvent proposer aussi un logement. Une note est à votre disposition avec les points à prendre en considération (assurance, sécurité).

c. **A partir des besoins** (alimentation, santé, scolarité des enfants, accompagnement social ou juridique…) **la cellule diocésaine pourra vous mettre en lien** avec des associations compétentes dans ces domaines (cf. Coordination Urgence Migrants).

d. Pour vous aider dans cet accueil, **une information relative à la personne ou à la famille à accueillir** (statuts, possible évolution dans le temps) vous sera donnée. Il convient de ne pas oublier la compréhension des situations traumatiques dans lesquelles se trouvent ces personnes.

3. La cellule diocésaine **peut apporter son soutien aux équipes de proximité**. A cette fin, elle recueille les propositions, les disponibilités, les dons matériels et financiers de la part de particuliers.

4. **Dieu ne fait pas de différence entre les hommes** : nous accueillons les demandeurs d'asile comme des enfants de Dieu et des frères et sœurs en humanité.